

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Déclaration souscrite en conformité avec l'article 17 de l'arrêté du 09 février 1988

(la présente déclaration doit être rédigée de façon très lisible, dactylographiée ou écrite en majuscule d'imprimerie)

Nom :

Prénoms :

Demeurant à :

.....

.....

Né(e) le :

A :

Nom et prénom du père :

Nom de jeune fille et prénom de la mère :

.....

Déclare conformément à l'arrêté sus-visé relatif au Registre du Commerce et des Sociétés, n'avoir fait l'objet d'aucune condamnation pénale ni sanction civile ou administrative de nature à m'interdire, soit l'exercice d'une activité commerciale ou industrielle, soit de gérer, administrer ou diriger une personne morale assujettie à l'immatriculation au R.C.S.

Fait à : **le :**

(signature **EN ORIGINAL** du déclarant) :

Art. L 123-5 du Code du Commerce : le fait de donner, de mauvaise foi, des indications inexactes ou incomplètes en vue d'une immatriculation, d'une radiation ou d'une mention complémentaire ou rectificative au Registre du Commerce et des Sociétés est puni d'une amende de 4500 euros et d'un emprisonnement de six mois.